

Des membres de la Fondation à l'honneur

Après la nomination de M. Christian DUMAS, président du Comité scientifique de la Fondation, au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, c'était notre président, M. Jean-François MAHÉ, qui avait reçu à son tour cette distinction. Enfin, M. Philippe LEBRETON, administrateur de la Fondation, vient de recevoir la médaille frappée par le Parc national de la Vanoise pour commémorer le cinquantième anniversaire de sa création. Cette médaille reprend « celle dessinée pour les agents du Parc national par SAMIVEL, célèbre artiste écrivain et grand défenseur de la montagne ». Le Parc a voulu ainsi « honorer des personnes l'ayant soutenu dans son action ou dans des moments délicats » ainsi que « des partenaires incontournables ».

Après une jeune enfance passée dans son Auvergne natale, Suzy LARZAT arrive à Bourg avec ses parents en 1935 et c'est là qu'elle poursuit ses études secondaires. Formée à l'Ecole Normale d'Instituteurs, elle occupe divers postes d'instituteurs dans le département de l'Ain puis, devenue professeur de Biologie, elle enseigne dans plusieurs lycées de Bourg jusqu'à sa retraite.

Passionnée de Nature, elle s'établit à Treffort où elle restaure une ancienne ferme de caractère. L'âge venant, elle rejoint sa chère Auvergne en 2002 et s'installe à Vichy où elle décèdera dans son appartement en 2012.

Mlle Suzy LARZAT 1925-2012



Animée d'une énergie infatigable, Suzy LARZAT s'investit pleinement dans son métier d'enseignante, sachant faire partager sa passion naturaliste et sa rigueur scientifique à des générations d'élèves qui lui sont restées fidèles de longues années.

Amie des bêtes, farouchement hostile à toute forme d'expérimentation animale, elle soutient la cause des animaux et participe activement aux associations régionales et nationales de protection des animaux.

Enfin la protection de la nature et la défense de l'environnement ont été pour elle une préoccupation constante et un objectif majeur. Elle s'est lourdement investie dans ce domaine, participant à de nombreuses commissions locales et départementales en charge de la gestion de l'espace rural (remembrement entre autres), de l'aménagement et de la réhabilitation après travaux de plusieurs secteurs du Revermont.

Mademoiselle Suzy LARZAT a souhaité léguer ses biens à deux œuvres qu'elle appréciait et qu'elle respectait : un laboratoire de biologie cellulaire engagé dans les recherches sur le cancer, et la Fondation Vérots. C'est par l'intermédiaire de M. Pierre Joly, membre de notre Conseil Scientifique, qu'elle avait découvert la Fondation et qu'elle avait pu apprécier ses objectifs, parfaitement conformes à ses propres convictions et à ses engagements. Par son legs elle a souhaité soutenir la vie de la Fondation et les travaux en milieu naturel qu'elle permet de réaliser.

Michel BOULÉTREAU

Travaux d'entretien et de réhabilitation sur les étangs de la Fondation

La réhabilitation de l'étang Boufflers a fait l'objet d'une convention, établie dans le cadre du contrat NATURA 2000 Dombes. Ce document, signé par le Préfet de l'Ain en décembre 2012, précisait les modalités d'attribution à la Fondation d'une aide de l'Europe et du MEDDE destinée à mener à bien une opération de restauration d'un milieu dégradé. Le dossier déposé par la Fondation Pierre Vérots prévoyait :

- L'exportation d'une partie de la matière organique accumulée dans le fond d'étang
- Le dessouchage des arbres développés en bordure d'étang
- La restauration de divers ouvrages qui participaient à la gestion hydraulique du bassin versant de l'étang Boufflers
- La réalisation de nouveaux ouvrages rendant plus indépendante la gestion en eau des étangs Boufflers et Praillebard
- La restauration d'une partie du réseau de fossés alimentant l'étang qui n'était plus fonctionnel et qui méritait d'être repensé en intégrant un récent relevé altimétrique et topographique.

La plupart des travaux prévus dans les étangs n'ont pu être réalisés qu'à l'automne 2013.

Les observations et études qui continuent à être réalisées sur les étangs de la Fondation permettront de déterminer l'impact des travaux effectués en 2013.

Le chantier pour la réhabilitation de l'étang Boufflers et de son réseau hydraulique s'achèvera, fin 2014, par le curage de quelques fossés, venant compléter le linéaire de 3000 mètres déjà traité en début d'année 2014.

Enfin, ces aménagements ont été mis à profit pour intégrer les étangs de la Fondation à deux études menées par l'ISARA LYON, l'une comparant les étangs de Dombes et du Forez, l'autre cherchant à établir les conséquences, sur la minéralisation de la matière organique, des différentes pratiques culturales menées lors de l'assec d'un étang dombiste.

Benoît CASTANIER



Etang Boufflers au soleil couchant, lors de sa remise en eau, Octobre 2013, après l'exécution du chantier

Responsable de la publication : Jean ANDRIOT



Fondation Pierre VÉROTS "Domaine de Praillebard"
261 chemin de Praillebard
01390 - St JEAN de THURIGNEUX
Tél. 04.74.00.89.33 ou 09.64.24.43.84
Fax 04.74.00.89.27
Email : fondation.pierre-verots@wanadoo.fr
Site Internet : www.fondation-pierre-verots.com



La Lettre de la Fondation Pierre VÉROTS

POUR L'ÉTUDE ET LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA DOMBES

Déclarée d'utilité publique par décret du 13 juin 1984

HOMMAGE au PRÉSIDENT

Jean-François MAHÉ



Jean-François MAHÉ a été notre président du 1^{er} janvier 2011 au 17 août 2014, date de son décès à Paris, à l'âge de 68 ans, après une maladie contre laquelle il se battit avec courage et discrétion pendant plus d'un an. Mais, loin d'avoir été seulement notre récent président, il avait déjà participé activement, il y a plus de trente ans, aux démarches et aux pourparlers ayant abouti à la création de la Fondation Pierre VÉROTS.

Né à Soissons le 11 mars 1946, Jean-François MAHÉ effectua ses études secondaires au Collège Stanislas à Paris, puis suivit une formation de juriste qui lui permit d'être recruté en 1973 à la Direction de la Protection de la Nature du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, créé en 1971 avec Robert POUJADE comme titulaire. En 1982, le directeur de la D.P.N., Jean SERVAT, approché par Jean ANDRIOT, de la famille VÉROTS, confia à Jean-François MAHÉ le dossier établi par un industriel de

Villeurbanne, M. Pierre VÉROTS, soucieux de voir son domaine dombiste bénéficier d'un statut permettant d'en assurer une gestion protectrice après son décès. Conduisant l'instruction de l'affaire, Jean-François MAHÉ eut alors l'occasion de collaborer avec Gérard OLIVIER, chargé complémentairement du problème à la Préfecture de l'Ain ; ce travail allait aboutir à la création de la Fondation, le 13 juin 1984.

Dès les premiers pas de la Fondation, Jean-François MAHÉ fut désigné membre du Conseil d'Administration comme personnalité qualifiée, poste qu'il conserva en suivant M. Jean SERVAT, nommé en 1985 directeur de l'Office national de la Chasse. Dans cet établissement, au sein du ministère de l'Environnement, Jean-François MAHÉ fut chargé de la gestion des domaines de l'Office, des Etudes juridiques, puis des Relations cynégétiques nationales et internationales, jusqu'à son départ à la retraite en mars 2011. Entretemps, à partir du 20 mai 1994, il avait assumé les fonctions de trésorier de notre Conseil d'Administration sous la présidence de M. Jean ANDRIOT puis celle de M. Jean-Paul DESCHANEL, qui lui transmit sa charge au 1^{er} janvier 2011.

Cette nouvelle fonction allait donner à Jean-François MAHÉ l'occasion de confirmer son caractère d'homme exemplaire, doté de toutes les qualités requises : ses convictions et sa passion pour la nature, son expérience des rouages de l'administration et de la société, son savoir-faire technique et son sens des relations humaines vont nous faire cruellement défaut, et laisser autant de regrets permanents à chacun d'entre nous, membre bénévole ou permanent de la Fondation. Car il a fait avancer et concrétiser nombre de dossiers ayant accru la capacité, les qualités et le rayonnement de la Fondation Pierre VÉROTS.

Officier dans l'ordre national du Mérite et chevalier du Mérite agricole, Jean-François MAHÉ était chevalier de la Légion d'honneur. Il fut un grand serviteur de l'intérêt général et le compétent défenseur d'une noble cause ; son exemple sera suivi, et son œuvre sera poursuivie.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité scientifique,
et le personnel de la Fondation Pierre VÉROTS

Les forêts de la Fondation Pierre VÉROTS

Editorial

Les boisements de Praillebard sont le reliquat d'une demi-ceinture couvrant du sud-ouest au nord-est du plateau dombiste jusqu'à la Réna, en passant par les forêts du Noyer ou de Chassagne. Il s'agit d'une variante de la chênaie acidophile à Chêne pédonculé et Bouleau verruqueux. En tête de bassin versant, entre la Saône par l'intermédiaire de la Chalaronne, et le Rhône par la Sereine, ce massif constitue un corridor biologique proche de la côte méridionale boisée de la Dombes.

A sa création, il y a 30 ans, la Fondation Pierre Vérots avait hérité de peuplements au sous-bois dégradé par une importante harde de Daims ; une attentive gestion a permis une reconstitution spontanée de la forêt. Puis l'intérêt a été porté au stock carboné des sols, avec la création en juin 2004 d'un « site de bois mort » de 50 ha ; toute exportation en fut dès lors bannie, sur pied comme au sol. Car une forêt âgée continue à fixer du carbone dans le sol, alors que ce compartiment est bien moins important pour une plantation à courte révolution, souvent considérée comme plus « dynamique ».

Dans la même logique de préservation raisonnée, la Fondation a adhéré en octobre 2009 à la formule de « forêt en libre évolution » validée par les pouvoirs publics sous la houlette du Préfet de Région. Cette libre adhésion - la première d'une forêt privée en Rhône-Alpes - fut officialisée en juin 2013 par une convention avec le réseau FRENE ; divers relevés ont été conduits pour caractériser la biodiversité de notre forêt (plusieurs

paramètres, dont le bois mort, mais aussi présence de microcavités dans les troncs).

Le domaine de Praillebard offre ainsi un « modèle » des écosystèmes dombistes pour des travaux de recherche en conditions naturelles et contrôlées. La Fondation fournit aux chercheurs un rare terrain d'études, particulièrement apprécié des entomologistes. Mais là ne s'arrête pas l'intérêt de forêts en libre évolution : dans de tels peuplements autochtones, où les espèces sont séculairement adaptées aux conditions écologiques locales tout en restant soumises à la variabilité génétique individuelle, certains arbres sont donc pré-adaptés aux changements climatiques annoncés ; ils seront ainsi plus aptes à fournir le germe de nouveaux peuplements, avec moins de risques que pour des essences exotiques déconnectées de nos contextes climatiques et pédologiques. Ainsi la Fondation Pierre Vérots s'est-elle placée, précocement et spontanément, sur la voie d'une « qualité forestière », avec une forêt à fort potentiel de naturalité. L'engagement au réseau FRENE ne doit pas être une facilité dédouanant de toutes responsabilités ; nous considérons donc comme un « label » d'avoir été admis dans ce réseau, comme antérieurement avec Natura 2000. Au-delà d'intérêts sectoriels, l'intérêt général constitue notre motivation première, conformément aux statuts nous ayant valu la reconnaissance d'utilité publique.

Le président du Comité scientifique de la Fondation Pierre VÉROTS

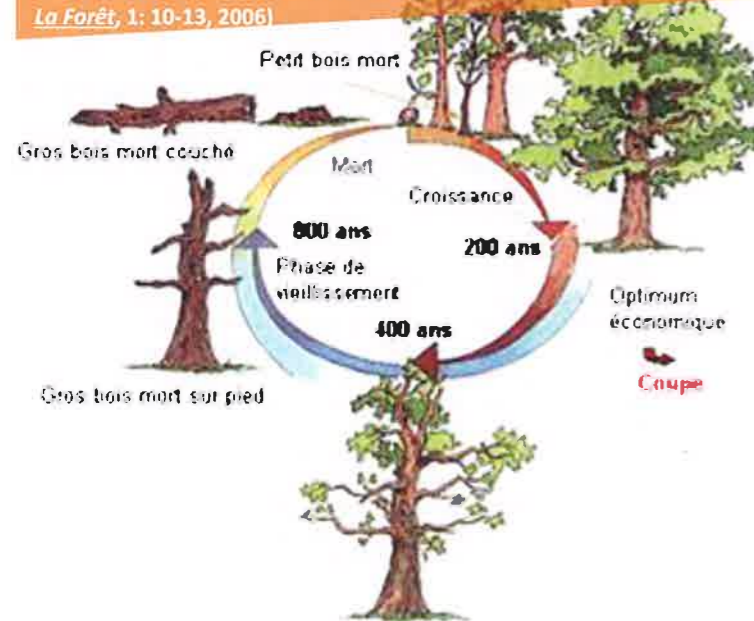
Les forêts en évolution naturelle, des forêts pour tous

Le 25 septembre 2010, les associations de protection de la nature de Rhône-Alpes (FRAPNA, LPO et Forêts Sauvages), les gestionnaires et propriétaires forestiers publics et privés de Rhône-Alpes (Union des Propriétaires Forestiers, Union Régionale des Associations des Communes Forestières, Office National des Forêts) et l'Etat se sont engagés dans un plan pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle. En effet, tous ces acteurs s'accordent à prendre en compte l'importance à développer, en parallèle à une mobilisation accrue des ressources forestières, un renforcement de la préservation de la biodiversité forestière. Cette préservation s'exprime depuis de nombreuses années par la prise en compte de la biodiversité ordinaire et sa conservation à travers des choix et des pratiques de gestion adaptés, par la gestion conservatoire de certains milieux forestiers remarquables et enfin, par la préservation de stades âgés et sénescents de peuplements forestiers en libre évolution naturelle. Dans le cadre du Plan Simple de Gestion agréé par le conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes, la Fondation Pierre Vérots a fait le choix de gestion de maintenir une partie de sa forêt en libre évolution naturelle (115 hectares enclos, sur 162 hectares de boisements) de manière à intégrer le dispositif du plan régional pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle et rejoindre ainsi des centaines d'autres territoires forestiers, publics et privés qui, au fur et à mesure, constituent une trame de vieilles forêts à travers la région Rhône-Alpes.

Pourquoi des forêts en libre évolution ?

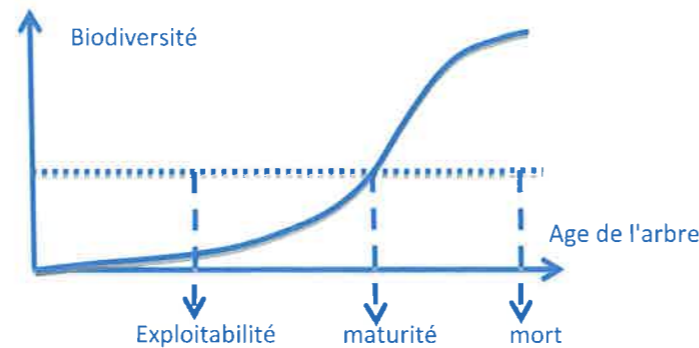
Depuis des millénaires, l'homme intervient dans les milieux forestiers afin de subvenir à ses besoins en matière de bois de feu, de bois pour la construction et, depuis quelques décennies, de bois pour l'industrie (papier, carton, aggloméré). Cette intervention se traduit inexorablement par le prélèvement d'arbres à des stades variés de leur développement : jeunes arbres pour le bois de feu ou pour l'industrie, arbres âgés de 100 à 200 ans pour le bois utile à la construction (sciage, charpente). Dans quelques rares cas en France métropolitaine, le prélèvement est réalisé vers 200 à 250 ans pour quelques futaies exceptionnelles.

Figure 1 : Cycle de vie schématisé du chêne. Une grande majorité des arbres est exploitée avant 200 ans. Seuls des efforts du gestionnaire, ciblés sur la conservation de quelques individus sénescents et morts permettent aux espèces animales et végétales inféodées à ces stades de se maintenir (Bütler, R. Le bois mort et les vieux arbres : le signe d'une gestion forestière moderne et durable. *La Forêt*, 1: 10-13, 2006)



Ces prélèvements d'arbres sont utiles à tous dans le cadre d'une gestion durable : « répondre aux besoins d'aujourd'hui, tout en permettant aux générations futures de répondre aux besoins de demain ». Le noble rôle du forestier, dans le cadre d'une amélioration continue de ses compétences, est de mettre en œuvre cette sylviculture durable et multifonctionnelle. Néanmoins, biologiquement, les arbres ont des capacités de vie bien plus longues : l'épicéa peut vivre jusqu'à 300 ans en montagne, tandis que la sylviculture prévoit son prélèvement en montagne à 150-180 ans. En effet, à cet âge, l'épicéa atteint généralement un diamètre optimal pour son exploitation : possibilité de l'abattre, de le transporter, de le scier. Ces étapes à venir dans sa valorisation anthropique sont nécessairement prises en compte par le forestier qui, de génération en génération, adapte ses pratiques sylvicoles en fonction des besoins en bois et des techniques de transformation. Mais dans le cas de l'épicéa, le cycle de l'arbre est raccourci de 150 ans. C'est près de la moitié du cycle sylvigénétique qui est tronqué. Par conséquent, les phases de vieillissement et d'écroulement sont souvent absentes dans les forêts exploitées. Les arbres sur-matures, sénescents et morts sont sous-représentés ou absents. Or, ces stades regorgent d'une diversité spécifique très importante et de liens inter-spécifiques très nombreux.

Figure 2 : 80 à 90 % de la biodiversité d'un peuplement forestier est présente dans les phases de développement postérieures à l'exploitation.



La biodiversité associée à ces stades forestiers est plus riche.

Parmi les espèces animales ou végétales les plus caractéristiques, les insectes saproxyliques (= qui mangent le bois mort) sont nécessairement inféodés à des arbres sénescents ou morts. Leur biologie ne leur permet d'entrer en action dans les écosystèmes qu'à la condition de rencontrer des imperfections dans le bois (creux, décollement d'écorce, coulure de sève, carie, cavités) pour s'y installer. Ces imperfections ne sont pas suffisamment présentes dans les jeunes arbres et seuls les arbres sénescents ou morts présentent de tels biotopes favorables à ces espèces. Ainsi, on estime que la biodiversité liée aux stades matures, sénescents ou morts des peuplements forestiers est bien plus riche que dans les forêts jeunes ou économiquement optimales.

Des forêts en libre évolution, pour quoi ?

L'intérêt de conserver des forêts en libre évolution qui, pour des années et des siècles, permettront aux processus naturels de se développer sans l'intervention de l'homme, est multiple.

Tout d'abord, d'un point de vue écologique, l'intérêt de ces espaces est très fort. Comme indiqué précédemment, une partie importante de la biodiversité forestière s'y développe. En ce sens, tous les intérêts de la préservation de la biodiversité en général se retrouvent dans les intérêts de la conservation de forêts en libre évolution. La biodiversité est garante de l'équilibre des systèmes naturels, dans lequel l'homme a sa place. Elle offre aussi plus directement de nombreux biens et services dont dépend

l'humanité (cf. Lettre de la FPV n° 25). Elle constitue le patrimoine de l'humanité qui doit être conservé pour lui-même.

Mais ces espaces préservés du fait d'un « choix de non-gestion » sont aussi très utiles à l'homme qui peut et pourra y découvrir des espèces et des écosystèmes insoupçonnés (chimie, alimentation, santé...), y apprendre les fonctionnements des biotopes importants pour mieux calibrer les actes de gestion dans les espaces gérés (vis à vis des changements climatiques par exemple). Ces espaces constituent de véritables laboratoires à haut potentiel où les différents enjeux de la science pourront se retrouver. Ils servent de « miroir » à l'homme gestionnaire d'espaces : mieux connaître ce qui se passe dans les forêts non gérées pour mieux comprendre la portée de son action de gestionnaire dans les forêts gérées.

Ces espaces sont aussi, tout simplement, extrêmement utiles à la société pour servir de socle aux apprentissages des « choses de la vie », au transfert du savoir ou tout simplement à la découverte des réalités de la nature pour des jeunes générations. A travers cette découverte, les valeurs fondamentales de l'humanité seront partagées et diffusées. Par ailleurs, ces espaces sont aussi des sites propices à la contemplation, aux exercices spirituels ou à la poésie et à la création.

Par ces trois principaux intérêts (conservation de la biodiversité, laboratoires d'expérimentation, information du public), le choix de conserver 115 hectares de sa propriété forestière rejoint parfaitement les trois missions de la Fondation Pierre Vérots tels qu'inscrits dans ses statuts. A ce titre, il était pour ainsi dire tout « naturel » d'inscrire ce territoire forestier dans le réseau régional des forêts en libre évolution.

ZOOM sur le réseau FRENE

Le réseau régional des forêts en libre évolution naturelle est dénommé le réseau FRENE. Animé depuis 2010 par l'association REFORA (Réseau Ecologique Forestier Rhône Alpes), le réseau regroupe l'ensemble des territoires forestiers publics et privés faisant délibérément le choix de non intervention. Le rattachement d'une partie de forêt au réseau FRENE se fait sur une base volontaire et contractuelle. Il est généralement acté dans le document de gestion de la forêt (aménagement forestier en forêt publique, plan simple de gestion en forêt privée) qui permet de mettre en évidence la complémentarité des choix du propriétaire qui valorise les produits issus de la sylviculture sur une partie de son terrain et qui choisit de ne pas intervenir sur une autre partie. A l'échelle régionale, fin 2013, 6 300 hectares de forêts constituent le réseau FRENE. Parmi eux, on retrouve les 115 hectares de la Fondation Pierre Vérots. Dans les forêts qui intègrent le réseau FRENE, les propriétaires s'engagent à ne pratiquer aucune intervention sylvicole ou de travaux ayant un impact sur les milieux naturels, sauf les interventions liées à la sécurité des personnes et des biens. La cueillette commerciale y est interdite et la chasse s'y pratique conformément à la réglementation en vigueur.

François-Xavier NICOT
Adjoint au Délégué Territorial de l'ONF en Rhône-Alpes



Forêt des Oies de la Fondation Pierre VÉROTS
Bouleau mort sur pied avec cavités et champignons

ZOOM

sur la Réserve Biologique Intégrale du VERCORS

En 2009, l'Office National des Forêts a choisi de classer 2 160 hectares de forêt domaniale en réserve biologique intégrale sur les plateaux du Vercors. Cette forêt constitue un des plus grands espaces de France métropolitaine sans intervention de l'homme. Compte tenu des nombreux types d'écosystèmes présents, de 900 à 2000 mètres d'altitude, elle est un laboratoire scientifique très important pour la communauté des chercheurs en écologie et en fonctionnement des écosystèmes et du changement climatique. Comme sa « grande sœur » des montagnes, la forêt sans intervention de la Fondation Pierre Vérots est aussi placée sous le regard des scientifiques. Au cours de l'été 2013, un premier inventaire de terrain a permis de faire un état des lieux initial des écosystèmes forestiers. Répété régulièrement tous les 10 ou 20 ans, un tel état des lieux permettra de disposer d'un « monitoring » précis de la forêt et les éléments techniques et scientifiques qui pourront y être analysés serviront l'ensemble des chercheurs travaillant pour l'ensemble du réseau FRENE.



Chablis au sein de la forêt des Oies de la Fondation volontairement laissée dans le cadre de l'adhésion au réseau FRENE